

LICENCE D'EXPORTATION D'ARMES A FEU

Nature de l'autorisation : Simple Multiple Globale

1

D
E
M
A
N
D
E

1 Exportateur N° EORI <i>(indiquer la personne à contacter et le numéro de téléphone)</i>	2 Numéro de licence	3 Date limite de validité
4 Service à contacter Bureau E2 – Prohibitions et protection du consommateur <i>(Tél : 01 57 53 47 24 - 46 79 - 46 80)</i>		
5 Destinataire	6 Autorité de délivrance MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) Bureau E2 – Prohibitions et protection du consommateur 11, rue des Deux Communes 93558 Montreuil CEDEX	
7 Représentant (si différent de l'exportateur) N° EORI	8 Pays d'exportation	Code <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div>
10 Destinataire final (si connu au moment de l'envoi)	9 Pays d'importation et n° d'autorisation(s) d'importation	Code <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div>
13 Description du bien (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...) <input type="checkbox"/> Si l'exportation concerne un seul type de matériel : ne remplir que les cases du feuillet 1, y compris les cases 13 et 13 bis. <input type="checkbox"/> Si l'exportation concerne plusieurs types de matériel : ne pas remplir les cases 13 et 13 bis, remplir les cases 15 à 19 et se reporter au feuillet 1 bis pour la description de chaque bien, son marquage, son code douanier, sa valeur et sa quantité.	11 Pays tiers de transit (le cas échéant)	Code <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div>
	12 État(s) membre(s) d'exportation prévu(s)	Code <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto;"></div>
	13 bis Marquage (le cas échéant)	14 Code douanier des marchandises
15 Valeur totale en EUROS	16 Quantité totale	
17 Utilisation finale (le cas échéant)	18 Date du contrat (le cas échéant)	19 Régime douanier

20 Mentions spéciales / Informations complémentaires et documents produits

21 Bureau de douane

22 Je soussigné (*nom et qualité du signataire*),

Certifie sincères et véritables les énonciations portées sur la présente demande et déclare ne pas avoir déposé une demande similaire auprès d'une autre autorité de l'Union Européenne.

Date, signature et cachet

Le

Réservé à l'autorité de délivrance

Formulaire à adresser en quatre exemplaires à l'adresse mentionnée en case 6

NOTICE EXPLICATIVE
concernant le formulaire d'autorisation pour l'exportation d'armes à feu, munitions et leurs éléments
[Règlement (UE) n°258/2012 du 14 mars 2012]



N°

1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Le formulaire doit être rempli **en français** (éventuellement traduit en anglais en sus), lisiblement et de façon indélébile, de préférence par un procédé mécanique ou électronique et éventuellement à la main. Dans ce dernier cas, il est à remplir à l'encre et en caractères d'imprimerie. Quel que soit le procédé utilisé, il ne doit comporter ni grattage, ni surcharge, ni autre altération.
- 1.2. Les différents feuillets du formulaire de demande de licence sont identifiables par leur numérotation et leur fonction, situées dans la marge latérale gauche. Ils sont rangés dans l'ordre suivant :
- **Feuille 1 « demande »** : ce feuillet est à remplir obligatoirement dans tous les cas.
Si vous souhaitez exporter des armes d'un seul et même modèle, vous ne devrez remplir que le feuillet 1.
 - **Feuille 1 bis « fournitures supplémentaires »** : **vous ne devez remplir ce feuillet que dans le cas où votre demande comporterait plusieurs types de matériels** (description des biens et code douanier différents de ceux du feuillet 1). Dans ce cas, cocher la case figurant en bas de la case 13 et compléter les cases 15 et 16 du feuillet 1 en conséquence.
 - **Feuille 2 « fiche d'imputation »** : cette page n'est pas à remplir immédiatement. Vous devrez pré-remplir cette fiche d'imputation au moment où aura lieu l'exportation et vous devrez la présenter au bureau de douane afin que les agents des douanes puissent effectuer, le cas échéant, les contrôles nécessaires et qu'il y soit apposé un cachet administratif.
- 1.3. La demande de licence doit être envoyée **en quatre exemplaires au bureau E/2** de la DGDDI (dont l'adresse figure en case 6 du feuillet 1).
- 1.4. Il convient de :
- s'assurer que tous les exemplaires sont parfaitement lisibles et remplis conformément aux indications portées ci-dessous ;
 - dater, signer les engagements sur l'ensemble des exemplaires en indiquant le nom et la qualité du signataire, sans oublier d'apposer le cachet commercial de la société (case 22) ;
 - cocher le type de licence demandée :
 - **une licence simple** octroyée à un exportateur déterminé pour l'envoi d'une ou de plusieurs armes à feu, de leurs pièces, parties essentielles et munitions à un destinataire final identifié ou au destinataire dans un pays tiers ; ou
 - **une licence multiple** octroyée à un exportateur déterminé pour divers envois d'une ou de plusieurs armes à feu, ainsi que de leurs pièces, parties essentielles et munitions à un destinataire final identifié ou au destinataire dans un pays tiers ; ou
 - **une licence globale** octroyée à un exportateur déterminé pour divers envois d'une ou de plusieurs armes à feu, ainsi que de leurs pièces, parties essentielles et munitions à plusieurs destinataires finaux identifiés ou aux destinataires dans un ou plusieurs pays tiers.
- 1.5. La demande doit être accompagnée des documents suivants :
- une copie de l'autorisation d'importation du pays tiers importateur ou la preuve que l'importation est dispensée d'autorisation et le cas échéant, de la non objection des pays tiers de transit (ces documents doivent être présentés en langue française ou en anglais) ;
 - un document commercial justifiant de l'opération d'exportation à venir (facture proforma, bon de commande...) ;
 - pour les professionnels : une copie de l'AFC ou de l'agrément d'armurier ;
 - pour les particuliers : une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ainsi qu'une copie de l'autorisation préfectorale d'acquisition et de détention pour les armes de catégorie B ; une copie du permis de chasse ou de la licence de tir en cours de validité pour les armes de catégorie C et D ;
 - une enveloppe affranchie pré-renseignée pour l'envoi de la licence après instruction.
- 1.6. Après instruction de la demande, le Bureau E/2 enverra par courrier au demandeur un exemplaire de la licence d'exportation qu'il devra présenter au bureau de douane indiqué en case 21 lors de l'accomplissement de ses formalités d'exportation.

2 – RUBRIQUES FEUILLET N°1

- Case 1.** Exportateur titulaire de l'autorisation d'exportation : indiquer le nom ou la raison sociale et les coordonnées complètes du demandeur (adresse, téléphone, télécopie et N° EORI).
- Cases 2, 3, 4 et 6.** Réservées à l'administration.
- Case 5.** Destinataire : indiquer le nom ou la raison sociale du destinataire et ses coordonnées complètes (adresse, téléphone).
- Case 7.** Représentant (si différent du demandeur) : il s'agit du représentant **en France** de l'exportateur lorsque la demande n'est pas présentée par celui-ci. Indiquer le nom ou la raison sociale ainsi que les coordonnées complètes (adresse, téléphone, télécopie) et le numéro d'agrément.
- Case 8.** Pays d'exportation : indiquer en toutes lettres le nom du pays et son code « iso alpha » (voir le règlement (CE) n°1779/2002 de la Commission, JOUE L296 du 5 octobre 2002).
- Case 9.** Pays d'importation : indiquer en toutes lettres le nom du pays et son code « iso alpha » et le(s) numéro(s) de l'(des) autorisation(s) d'importation délivrée(s) par le pays tiers de destination.
- Case 10.** Destinataire final : indiquer le nom ou la raison sociale du destinataire final (si différent du destinataire repris en case 5).
- Case 11.** Pays tiers de transit : indiquer en toutes lettres le nom du(des) pays de transit et le(s) code(s) « iso alpha ».
- Case 12.** État membre d'exportation prévisible : État membre de l'Union Européenne où l'exportateur envisage de déposer sa déclaration en douane (à renseigner même s'il s'agit de la France) ainsi que le code iso alpha de l'État membre concerné.
- Case 13.** Description des biens : indiquer :
- le modèle de l'arme ou des munitions ;
 - la(les) catégorie(s) nationale(s) de celle(s)-ci (A1, B, C ou D : voir le décret n°2013-700 du 30 juillet 2013) ;
 - si c'est une arme longue : la longueur du canon et de l'arme en centimètres ;
 - le type de canon : lisse ou rayé ;
 - le type de percussion : annulaire ou centrale ;
 - le nombre de coups que l'arme peut tirer sans rechargement ;
 - le mode de rechargement (semi-automatique, à répétition ou à un coup par canon).
- Case 13 bis.** Le marquage, s'il n'est pas connu au moment du dépôt de la demande, devra apparaître dans tous les cas sur la facture ou la liste de colisage lors de l'accomplissement des formalités d'exportation.
- Case 14.** Code douanier des marchandises : indiquer au minimum la nomenclature combinée (NC) à 8 chiffres (voir le « code NC » repris à l'annexe I du règlement (UE) n° 258/2012 du 14 mars 2012).
- Case 15.** Valeur totale en euros : indiquer la valeur du bien du feuillet 1 ou faire la somme des valeurs reprises sur le feuillet 1bis.
- Case 16.** Quantité totale : en fonction de la nature du bien, indiquer le nombre et l'unité de mesure (pièces, lots, kg...) pour la totalité des biens à exporter (faire la somme des quantités reprises sur le feuillet 1bis).
- Case 17.** Utilisation finale : indiquer, le cas échéant, l'utilisation finale du(des) biens.
- Case 18.** Date du contrat : à indiquer si cet élément est connu.
- Case 19.** Régime douanier : indiquer le code du régime douanier d'exportation à 4 chiffres. (Ex : Exportation définitive : 10.00 ; Exportation temporaire : 23.00 ; Réexportation : 31.51 ; Réexportation en suite d'entrepôt : 31.71). En cas d'exportation temporaire, préciser la durée en case 20 du feuillet 1.
- Case 20.** Informations complémentaires : indiquer tout autre élément utile concernant la licence et notamment tout autre document exigible, joint à la demande.
- Case 21.** Bureau de douane : indiquer le bureau de douane où seront effectuées les formalités douanières.
- Case 22.** Pavé réservé au demandeur : compléter avec date, signature manuscrite et cachet de la société

LICENCE D'EXPORTATION D'ARMES A FEU

1 Bis	1 Exportateur N° EORI	2 Numéro de licence	3 Date limite de validité
		5 Destinataire	9 Pays d'importation et n° d'autorisation(s) d'importation
F O U R N I T U R E S S U P P L É M E N T A I R E S	13.1 Description des biens (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...)	13.1 bis Marquage (le cas échéant)	14.1 Code douanier des marchandises
		15.1 Valeur et devise	16.1 Quantité
	13.2 Description des biens (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...)	13.2 bis Marquage (le cas échéant)	14.2 Code douanier des marchandises
		15.2 Valeur et devise	16.2 Quantité
	13.3 Description des biens (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...)	13.3 bis Marquage (le cas échéant)	14.3 Code douanier des marchandises
		15.3 Valeur et devise	16.3 Quantité
	13.4 Description des biens (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...)	13.4 bis Marquage (le cas échéant)	14.4 Code douanier des marchandises
		15.4 Valeur et devise	16.4 Quantité
	13.5 Description des biens (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...)	13.5 bis Marquage (le cas échéant)	14.5 Code douanier des marchandises
		15.5 Valeur et devise	16.5 Quantité
	13.6 Description des biens (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...)	13.6 bis Marquage (le cas échéant)	14.6 Code douanier des marchandises
		15.6 Valeur et devise	16.6 Quantité
	13.7 Description des biens (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...)	13.7 bis Marquage (le cas échéant)	14.7 Code douanier des marchandises
		15.7 Valeur et devise	16.7 Quantité
	13.8 Description des biens (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...)	13.8 bis Marquage (le cas échéant)	14.8 Code douanier des marchandises
		15.8 Valeur et devise	16.8 Quantité
	13.9 Description des biens (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...)	13.9 bis Marquage (le cas échéant)	14.9 Code douanier des marchandises
		15.9 Valeur et devise	16.9 Quantité
	13.10 Description des biens (catégorie nationale, calibre, caractéristiques...)	13.10 bis Marquage (le cas échéant)	14.10 Code douanier des marchandises
		15.10 Valeur et devise	16.10 Quantité

LICENCE D'EXPORTATION D'ARMES A FEU
Numéro de licence
Date limite de validité
2

23 Libellé

24 Quantité

25 Valeur facturée (en euros)

26 N° Déclaration / Date

27 État membre
Nom et signature
Cachet de l'autorité
**F
I
C
H
E**
**D
·
I
M
P
U
T
A
T
I
O
N**

Solde et date de l'imputation :

Solde et date de l'imputation